

CAHIER DES CHARGES

« Appels à Projets »

adopté par le CA de l'ASSEM 17 le 8 décembre 2014

Règle générale : Pour toutes aides éligibles au titre de l'ASSEM 17, elles doivent correspondre aux obligations suivantes :

- Etre adhérent à l'ASSEM 17 et à jour de ses cotisations.
- Les actions doivent être conformes aux statuts de l'ASSEM 17
- Projet fédérateur artistique à vocation départementale regroupant plusieurs acteurs (*Le taux de fédération sera pris en considération*).

D'autres critères peuvent être retenus :

- Innovation pédagogique ou artistique
- Diversité des formes d'expression artistique
- Mise en valeur des enseignements ou disciplines rares
- Valorisation et animation du territoire (diffusion, action de qualité avec passerelle pédagogique...)